

Image not found or type unknown



contrat de travail en hotellerie

Par **tilouis**, le **20/09/2012** à **08:07**

j'avais signer un contrat d'accès à l'emploi en 1996. aujourd'hui en 2012 je doit signé un autre contrat parceque on ne le retrouve plus des deux coté doi-je le signé. mon employeur me bloque ma fiche de paie